

NON AU HARCÈLEMENT

CONSEILS AUX PARENTS DES VICTIMES

HARCÈLEMENT : COMMENT EN PARLER À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE ?

Si votre enfant subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe...), des violences physiques (bousculades, coups), des vols, il est victime de harcèlement.

Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel, on parle de cyberharcèlement.

Les conséquences peuvent être graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal être).

Aucun enfant, aucun adolescent ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que pouvez-vous faire ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions !

- **Prenez rendez-vous avec la direction de l'école, du collège ou du lycée**

Exposez en détail ce que subit votre enfant. Vous pouvez vous aider de la fiche de repérage pour noter ce que vous avez constaté. Demandez quelles sont les actions menées, les mesures prises pour protéger votre enfant et les réponses proposées pour prendre en charge le problème.

- **Si la situation est avérée**, l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence. Informez-vous régulièrement sur le suivi de la situation de votre enfant ainsi que sur les actions menées au sein de l'établissement pour lutter contre le harcèlement.

- **Contactez un délégué de parents d'élèves** pour réfléchir au partenariat possible entre les parents d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.

- **Si vous hésitez** à joindre l'établissement ou que la résolution du problème vous semble lente, vous pouvez contacter le référent harcèlement académique en utilisant le **Numéro Vert 30 20**.

- **Votre enfant peut craindre de parler** : rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.

Agissez pour que cette violence ne touche plus votre enfant ou d'autres enfants.

Ce qu'il est déconseillé de faire

Ne tentez pas de gérer vous-même le problème, ni de contacter l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation.

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes vécus par votre enfant. Dialoguez ouvertement pour connaître : faits et éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents qu'il est utile de mettre par écrit afin de mieux cerner la situation. Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de votre enfant face à cette situation. Gardez aussi les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...). Si besoin, faites-vous aider par un délégué des parents.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ-LE :
N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :

3020 Service & appel gratuits

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, APPELÉZ-LE :
N° VERT « NET ÉCOUTE » :

0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h